

CHEIKH ABOU RAMLA HABOU SALEY

Séries d'études islamiques.



AU NOM D'ALLAH, LE TOUT MISERICORDIEUX, LE TRES MISERICORDIEUX

MARADI 2016.

A propos de l'auteur



Diplômé de l'Université de Médine ; faculté de la da'awa et fondement de la religion ; Ex assistant administratif près du consulat général de la république du Niger au Soudan ;

Ex responsable de la section prêche et culture près Bureau régional de l'AMA à Maradi ;

Actuellement chargé de cours à la mosquée Aboubacar Assiddik - Soura et au club Al-birr/Maradi Niger, et Surveillant général près le complexe privée Ibnou Sina.

Table des matières

Généralité	1
Première partie : Le monde musulman face au droit moderne	4
1. La genèse du droit positif dans les pays musulmans	4
2. L'introduction du droit moderne au Niger	7
3. Analyse critique du code pénal nigérien	9
Deuxième partie : Critique des sources du droit moderne nigérienne	12
a. La jurisprudence, une source du droit moderne	12
b. La coutume	13
c. La constitution	15
Conclusion	17

Généralité

Lorsque le monde musulman a connu au cours de son histoire des phases de déclin et de déstabilisation, l'accident s'est réveillé et animé d'appétits d'expansion et d'hégémonie, le monde musulman était alors devenu une proie à d'innombrables attaques.

Des missionnaires ont pris le chemin des côtes africaines et d'autres parties de l'Asie pour préparer le terrain à la colonisation. Des écoles, des centres de santé et des universités ont été créés pour assoir les bases d'une véritable colonisation dans les territoires musulmans. Le poids de ce juge, d'un règne étranger va bouleverser les valeurs profondes de cette partie du monde qui jadis a construit une brillante civilisation.

L'occident a utilisé sa force militaire et ses capacités guerrières pour s'imposer dans le monde musulman. Historiquement, Allah le Tout Puissant a dit au sujet des infidèles : ils dirent « nous sommes détenteurs d'une force et d'une puissance redoutable... » les fournis 33

Les conquérants ont aussi par le passé exprimé et dégagé leurs objectifs dans leurs missions. A ce titre Allah dit: « elle dit: en vérité, quand les rois entrent dans une cité ils la corrompent, et font de ses honorables citoyens des humiliés. Et c'est ainsi qu'ils agissent » fournis 74

Dans son livre (Crépuscule des temps anciens), Nazi Boni disait: «L'invasion du continent noir par les Européens boucla l'ère de l'Afrique spécifiquement africaine. Le colonisateur imposa sa loi. L'Afrique ressentit si douloureusement le coup qu'elle se replia sur elle-même, et subi, avant son adaptation au niveau régime, un recule momentané mais certain. Sa culture reçu un choc, et sa démographie vacilla. Naquit alors une assez longue période d'anomalie et de décivilisassions durant laquelle le conquérant jugea le conquis et forgera ses méthodes de colonisation dans l'ignorance quasi-totale de l'âme nègre »

En colonisant le monde musulman, l'occident a désorienté le système existant, il a démantelé et dégravé le génie créateur de ce peuple et était même arrivé à conquérir la mentalité des musulmans qui désormais auront foi à l'occidentalisation dans leur vie quotidienne et un silence de la tombe était descendu sur le monde musulman. Nous allons alors assister à une défiguration dans nos sociétés à tous les niveaux de la vie :

- 1. Défiguration politique
- 2. Deformation économique
- 3. Désorientation sociale

En Europe, le droit moderne était né sur les cendres du droit canonique qui a disparu suite aux mauvais comportements de la papauté. En effet, l'Europe avait connu le régime absolu de la papauté qui avait régné sur toute l'Europe d'une main de fer écrasée par les impôts versés à la papauté torturée par la politique du pape, persécutée par l'enseignement biblique, l'Europe s'était lancée dans des révoltes populaires sanglantes et meurtrières qui avaient abouti à réduire la papauté à vivre entre les quatre murs de l'Eglise, et dont les conséquences directes étaient la naissance de la laïcité.

Première partie : Le monde musulman face au droit moderne

En général, l'histoire de l'Europe s'inspire des mythes gréco-romains contenant « des récits de dieux païens », comment alors la confusion spirituelle de l'Europe va léguer à ses colonies un système riche de valeurs humaines ?

Partant de son expérience sur le christianisme qui avait maintenu l'Europe dans un état de stagnation sur le plan scientifique pendant longtemps, la France a légué à ses colonies dont le Niger un système anarchique au contenu fantomatique, loin de répondre aux aspirations réelles de sa population.

1. La genèse du droit positif dans les pays musulmans

De tout temps les conflits ont toujours conduit à la réorganisation des alliances qui vont aboutir à des reformes importantes internes et externes. En effet, tenu à l'écart des conflits internationaux, l'empire Uthman menait une vie autonome et moins secouée

par les tempêtes qui frappaient ses côtes et ses frontières.

Le premier conflit mondial armé, impliqua l'empire musulman qui bascula dans un désordre interne dû à sa position lors de cette première guerre mondiale du 1914-1917.

Endetté et positionné, l'empire Otman a connu son déclin en 1924, la législation musulmane a été suspendue par Moustapha Kamel Atatürk.

Après la Turquie, vient la Tunisie, puis l'Egypte dans la mise en exercice du droit moderne.

Pour instaurer le droit positif dans le monde musulman l'occident a créé des instituts, des universités et a octroyé des bourses d'études aux musulmans qui à leur tour vont vulgariser et défendre le droit moderne dans leurs sociétés. Au Niger nous avons des syndicats des magistrats (femmes et hommes).

La situation du monde musulman est critique au point où certains savants contemporains ont dit : » le monde d'aujourd'hui est bâti sur une économie sous foi, ni loi, une machine destructive de l'homme, de ses valeurs, du patrimoine de l'humanité et de l'univers. » Dr Ahmed Miske.

La colonisation a grandement torturé le peuple musulman elle a détruit des valeurs, des vertus pour établir ses propres lois, ses normes sans aucun humanisme, c'est ce que Seydou Souleymane a dit en ces termes :<< Rois et empereurs ont aussi apparu sur la scène de ce monde. Ils ont étendu leurs domaines, joué avec la vie et la propriété de leurs semblables, extorqué la richesse au moyen des dimes et des impôts imposés sur les uns et ont répandu sur les autres leurs largesses. Ils ont humilié certains pour exalter d'autres »

C'étaient donc ces lois établis par le colon que nous avons héritées et qui rarement dirigent vers le bonheur. C'est plutôt l'intérêt des pouvoirs qu'elles s'efforcent de promouvoir. « Voilà, en bref, les hautes instances de la société qui sont supposées d'œuvrer pour le bien -être de l'humanité. »

Le monde musulman contemporain est malade, parce qu'il souffre d'une transfusion sanguine n'ayant pas tenu compte de son groupe sanguin.

2. L'introduction du droit moderne au Niger

Ancienne colonie française, le Niger ne peut être épargné de la guerre psychologique que la France a menée dans son empire colonial.

Avec la nouvelle forme de la colonisation et surtout le sommet France-Afrique tenu à Labole en 1990, le Niger a été frappé par le vent de la démocratie, une maladie entretenue en 1991 par la conférence nationale qui a vu naitre le multipartisme dans ce pays riche, mais qui souffre d'un handicap intellectuel. En effet, la classe intellectuelle qui pense détenir le privilège de parler au nom du peuple nigérien seule est loin de le représenter légitiment sauf avec la malhonnête intellectuelle dont elle jouit aujourd'hui sous la protection des complots internes et externes. Ainsi nous trouvons dans la même lancée des sociétés civiles dans la civilisation, des petits partis n'ayant que leurs fondateurs et leurs fils comme membres.

La constitution nigérienne qui est une des sources du droit positif nigérien n'est qu'une émanation des droits français colonial peu amendé, avec comme annexe certaines parties des constitutions des pays voisins comme le Burkina Faso et autres, bref autant de maladresses contenues dans cette constitution.

3. Analyse critique du code pénal nigérien

Nous voulons démontrer à travers ce travail, la fausseté même du droit moderne contextuellement. Rappelons qu'il fut établi en Europe en réponse à l'hégémonie de la papauté et sa suprématie sans limite dans la collecte des dimes, impôts, taxes imposés à la population occidentale dans le seul but de satisfaire les besoins croissants de la cour du pape. Encore, faut-il ajouter, que l'enseignement biblique de l'Epoque était contre toute science expérimentale et développement de la science. Or, le Niger est un pays à 95% musulman, il serait alors une insulte d'imposer au peuple nigérien une septime juridique inspiré du christianisme et d'un passé gréco-romain païen.

L'application du droit moderne est clairement expliquée dans ce passage coranique : « chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est lui qui a fait descendre vers vous ce livre savent qui est descendu avec la vérité venant de ton seigneur. Ne sois donc point de nombre de ceux qui doutent. >> Les bestiaux-114 commentant ce passage, Abdourahmane Sa'adi

dit<< parce que tout ce qui n'est Allah est gouverné, non gouvernant. Toute gestion et tout jugement d'une créature comporte des insuffisances et des défauts et de l'injustice. Et celui qui mérite qu'est choisi comme juge est Allah, seul et sans associée>>

Allah le Très Haut dit:<< Est-ce donc le jugement du temps de l'ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui on une fois ferme ?>> table servie-50.

D'après Sa'adi: le jugement du temps de l'ignorance est tout jugement s'opposant à l'Islam ont avancé trois arguments sur quiconque applique le droit moderne.

- S'il est croyant et pense qu'il est permis de juger avec le droit moderne, il est alors mécréant.
- Quiconque estime que l'application du droit moderne équivaut à l'application de la Shari'a de même meilleur que la Shari'a est aussi mécréant.

3. Il est un injuste s'il estime que la Shari'a est meilleure, mais applique le droit moderne en suivant ses passions.

Remarque: l'application du droit musulman est un acte de foi et une renaissance qu'Allah seul est le législateur suprême.

Deuxième partie : Critique des sources du droit moderne nigérienne

a. La jurisprudence, une source du droit moderne

Elle est un ensemble de jugements rendus par les juridictions. Il n'est un secret pour personne que les juges au Niger ou du moins certains d'entre eux sont des pervers connus dans leur société. Comment alors des pervers vont juger des gens. Ensuite cette jurisprudence est inspirée du code colonial français fondé sur le fait que le nigérien est un sujet, une bête, élément du bétail français en pâturage sur un territoire appelé espace nigérien. Jusqu'aujourd'hui ce système d'abêtisation du citoyen nigérien continu de dégrader les valeurs morales, humaines des détenus. Cette jurisprudence, élaborée par des esprits orgueilleux, hautains est incapable d'atteindre le crime caché dans les cœurs et les âmes des hommes, le royaume de l'esprit est toujours demeuré hors de leur porté. Pour la simple raison que << leurs propres cours et châteaux furent les milieux propices et fertiles où régnaient la confusion morale et l'anarchie spirituelle>>

Tout musulman doit savoir que la législation en matière de licite et d'illicite revient à Allah.

b. La coutume

Le droit moderne considère la coutume comme une source de lois, mais pour un pays comme le Niger avec huit ethnies comment alors une loi sera globale et généralisée ? Et si nous considérons la coutume comme source de lois, nous sommes appelés à vivre dans la confusion et dans l'anarchie.

Allah le Très Haut qui a créé l'humain sait parfaitement que chaque peuple a sa propre coutume, mais cela n'a pas empêché d'envoyer des prophètes et des messagers comme législateurs. Les peuples ont jalousement défendu leurs coutumes depuis Planton, mais n'ont résolu aucun problème humain. Ils étaient plongés dans les profondeurs de la folie humaine plutôt que de << s'envoler vers les cimes de la lumière divine>>.

L'humanité a produit des penseurs de tout genre: sages, philosophes, qui ont sondé les secrets de la mature, sans aboutir à un système pratique pour guider et orienter l'humanité vers le bonheur. << Même de nos jours le monde n'a pas changé les législateurs de chaque pays ont encore à promulguer et à révoquer sans cesse des lois, mais rarement sont leurs labeurs dirigés vers le bonheur du peuple qu'elles prétendent représenter. C'est plutôt l'intérêt des pouvoirs qu'ils s'efforcent de promouvoir>>, disait Seydou Souleymane.

Pour guider l'humanité, Allah a envoyé des prophètes et des messagers pour recommander des lois qui règlent la conduite des hommes d'Etat, des juges, des rois et des citoyens de génération en génération << La flexibilité de l'Islam le rend valable en tout temps et en tout lieu; malheureusement certains juristes, d'esprits étroits, réduisent les possibilités là où Dieu les a élargies. La conséquence est de pousser les gens à chercher les largesses en dehors de l'Islam>> disait Ali Al Tantawi.

c. La constitution

<< L'édification de nos âmes et la purification de nos mœurs exigent que nous suivions la voie tracée par les nobles et éminents guides de moralité et leurs disciples>> disait Seydou Souleymane.

La constitution a été élaboré par des intellectuels nigériens qui répondent aux critères de l'expression<< peau noire masque blanc>>.

Les auteurs de cette loi organique n'étaient donc pas des nobles et éminents guides de moralité. J'avais suivi les séances de leurs travaux avec attention et avais retenu qu'un des participants disait : << l'Islam apparait dans toutes nos activités puisque la Fatiha est toujours lues début de nos travaux. Quant à la laïcité, est adoptée dans le seul but de plaire aux bailleurs de fonds occidentaux pas plus et gagner leur admiration. Et le vrai but de la laïcité est d'arriver à construire une société qui place le jugement dernier dans l'oubli total de sa conscience.

Pour les détenteurs de cette pensée, l'Islam est une loi caduque, donc dépassée, par conséquemment son application n'est plus d'actualité. Il est clair que notre constitution représente une insulte au l'endroit de la population.

Remarque: il y'a parmi nos parlementaires des illettrés, élus pour tout simple avoir un salaire. Aussi l'assemblée nationale n'a jamais contribuée à la défense de notre religion ouvertement. Certains députés ne peuvent même pas s'acquitter correctement des prières quotidiennes et pourtant se précisent pour aller à la Mecque afin d'acquérir le titre d'El hadj si l'occasion se présente.

Dans l'ensemble, notre parlement a préféré le droit moderne à la Shari'a, une loi qui fut parfaite et finale n'ayant besoin d'aucune révision plus tard aux gens de nos députés, le prophète Mohamed (PSSL) n'est-il pas un échantillon de vertu et de bonté pour la direction de l'humanité jusqu' à la fin des temps.

Conclusion

En nous imposant leur système juridique, les occidentaux exercent le « pouvoir de la rémission des péchés de leurs fidèles » qui sont représentés par la classe intellectuelle nigérienne.

Le système juridique musulman, c'était encore une autre libération accordée à la race humaine de la tyrannie de la prêtrise>> 10

L'occident en instaurant son système juridique au Niger, se prenait pour les maitres du peuple nigérien que la classe intellectuelle voulait maintenir dans un complexe d'infériorité interne. Nous subissons les lois des Romains qui refusaient à leurs sujets même le droit d'adorer Dieu.

Dans son commentaire du saint coran cheikh Aboubacar Djaha disait:<< il est interdit d'imiter les gens suivant leurs passions ainsi que les innovateurs dans le domaine religieux>>. Au Niger nous imitons la France dans le domaine politique or le mimétisme détruit les organes de sens, l'esprit et conduit ces auteurs à exécuter ceux que leurs chefs leur disent en

étant soumis, d'où ils répondent à l'appel à leur maitre à l'image d'un bétail auquel le berger s'adresse par un cri ou un signe et répond automatiquement.

Sachez que les sociétés vivent à l'image des entreprises, les grandes observent les petites et le Niger grâce à la complicité de sa classe intellectuelle est devenue une société démentiellement, défigurée désorientée. Vaincue et spirituelle, la classe intellectuelle nigérienne est une coquillée sans âme acceptant tout aveuglement parce que guidée par les instincts. Cependant << Dieu a crée des créatures dépourvues de raison mais dotées d'instincts, elles ne sont pas changées de responsabilités et ne seront pas interrogées, ce sont les bestiaux et des animaux sauvages, Dieu n'a pas fait de nous des animaux>>, disait Ali Al Tantawi page 10.

En conclusion nos cartésiens ont perdu leur raison, ils n'ont donc pas su profiter de ce don naturel qui permet de défricher les forets ombragés. << C'est un grand et beau spectacle que de voir l'homme dissiper par les lumières de sa raison les ténèbres dans laquelle la nature l'avait enveloppé>>

Du même auteur

- Le prix de la liberté
- Les chemins de la vie
- La guerre psychologique
- le monde musulman face aux défis de l'heure
- Femme & société
- Islam et la politique
- Initiation au Tawhid
- le Monde Musulman et l'ordre Mondial
- Le droit Moderne, une conséquence de la colonisation occidentale
- Description de pèlerinage
- 9mpact des mass-médias
- Dhoul-qarnein, un modèle de bonne gouvernance
- Commentaire de la préface du livre El Akhdari

L'homme ce disputeur déclaré

